



ÉDITION SPÉCIALE

Suite au porte-à-porte

Projet de parc éolien de **Buzançais**

LETTRE D'INFO N°3 • Octobre 2022

Photo d'illustration

Eolise est une société spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire. Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans.



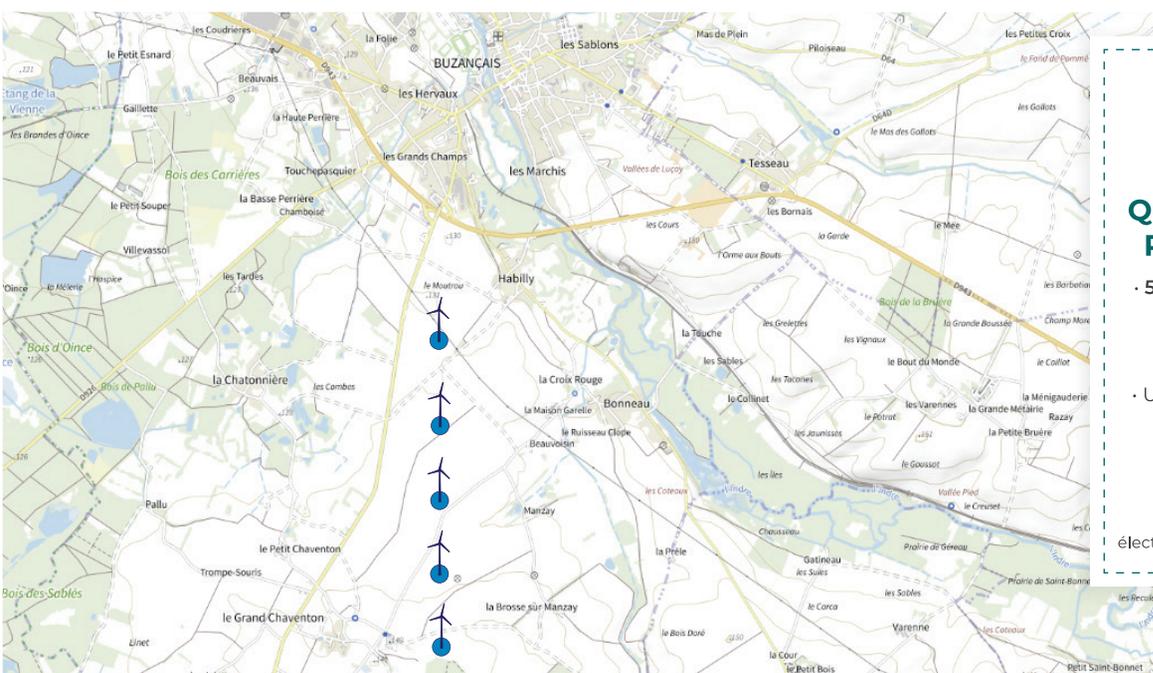
Depuis début 2019, la société Eolise travaille, avec l'appui de bureaux d'études indépendants, **au développement d'un parc éolien au sud de la commune de Buzançais**.

Le projet a été déposé auprès de la Préfecture de l'Indre en mars 2022, puis complété durant l'été. La **version complète et définitive du projet** est donc **en cours d'instruction** par les services de l'État depuis le 2 septembre 2022.

L'**autorité environnementale** (la MRAE) devrait **émettre un avis sur le projet début novembre** et l'**enquête publique** pourrait avoir lieu en **fin d'année 2022 ou début 2023**. Le dossier complet sera disponible pour tous à cette occasion.

Nous vous avons **informé** des différentes étapes du projet, **via deux lettres d'information** et, en octobre 2021, un **porte-à-porte**.

Cette démarche humaine et qualitative nous a permis de **connaître précisément les questions et vos attentes en tant que riverains**. Cette lettre d'information nous permet de répondre aux grandes questions que vous avez soulevées lors de ces échanges.



QUELLES ÉOLIENNES POUR CE PROJET ?

- 5 éoliennes de 200 m de hauteur totale, implantées au bord de la route (D11)
- Une **puissance unitaire de 6 MW**, soit un total de 30 MW installés
- Une **production énergétique de 64 900 MWh**, soit l'équivalent de 84% des besoins électriques de la communauté de communes

Les détails du projet (lettres d'informations, cartes, photomontages...) sont disponibles en ligne sur notre nouveau site : www.eolise.fr/projets/buzancais/

SUITE AU PORTE-À-PORTE...



Photo prise depuis le Grand Chaventon à Buzançais

En **octobre 2021**, la société eXplain, spécialisée en concertation locale, est venue à la **rencontre d'une partie représentative des habitants les plus proches du projet (environ 2km) sur les communes de Buzançais et La Chapelle-Orthemale**. L'analyse des échanges a montré que **l'opinion sur le projet est globalement positive**. En effet, sur les 198 discussions menées, **trois quarts des riverains se disaient favorables, neutres ou indifférents au projet** (20 % s'y opposaient explicitement). Les discussions ont aussi permis d'**identifier les questionnements des habitants**, notamment les critères de choix de la zone du projet, les revenus fiscaux pour le territoire, ou la fin de vie des éoliennes.

POURQUOI CETTE ZONE DE PROJET ?

C'est la **zone qui présente le plus d'atouts** pour le développement d'un projet éolien sur la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne. Elle **respecte une cinquantaine de critères techniques, réglementaires, urbanistiques**, etc. applicables aux éoliennes. Elle permettra aussi d'avoir un **éloignement aux habitations les plus proches de 700 mètres au minimum** (et une distance de 2,2 km du Centre du Buzançais et 2,8 km du bourg de La Chapelle-Orthemale). Elle bénéficie d'une **proximité à la route et au réseau de raccordement**. Enfin, les éoliennes seront implantées sur des parcelles de culture, éloignées des boisements.

Avec ces éoliennes, le territoire du Buzançais sera **en mesure de produire une électricité locale, renouvelable, sans émissions de gaz à effet de serre**, qui contribue à l'indépendance énergétique, dans un contexte de crise sur la question du climat et de l'approvisionnement électrique.



QUELS REVENUS POUR LE TERRITOIRE ?

Comme toute activité économique, la **production électrique des éoliennes génère des revenus fiscaux pour les collectivités**, en particulier pour les communes et communautés de commune.

La **fiscalité liée au projet** représentera chaque année environ **50 000 € pour la commune de Buzançais** et environ **110 000 € pour la communauté de communes**.

Ces revenus sont **annuels et durent le temps de l'exploitation de l'éolienne, soit 25 ans**. Ils profiteront ainsi aux riverains des projets.



QUELLE FIN DE VIE POUR LES ÉOLIENNES ?

L'**exploitant d'un parc éolien** est tenu par la loi d'**assurer le démantèlement** des éoliennes selon des conditions strictes. Il est responsable du démantèlement et doit **assurer son financement** avec un budget provisionné à cet effet.

En fin de vie, l'éolienne et l'intégralité des fondations en béton sont démantelées. **Plus de 95% des matériaux seront recyclés, le reste étant valorisée**. Il existe des prototypes de pales recyclables qui seront bientôt disponibles sur le marché. Le démantèlement n'est **jamais laissé à la charge de la commune, ou du propriétaire de la parcelle**.



UNE ÉOLIENNE, ÇA FAIT DU BRUIT ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les **émissions acoustiques audibles des éoliennes sont 'très en-deçà de celles de la vie courante'**.

A **500 mètres d'une éolienne**, le bruit d'une éolienne est évalué à **40 décibels** (à titre de comparaison, le bourdonnement d'un frigo produit 40 décibels et un klaxon 95 décibels).

La **réglementation acoustique** applicable pour l'éolien en France, qui fixe des émergences acoustiques à ne pas dépasser, est la **plus stricte d'Europe**.



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Laure BARRANGER · Cheffe de projet · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : **l.barranger@eolise.fr**

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".